







# GAL du Pays de La Châtre en Berry

Compte rendu du Comité de Programmation LEADER Lundi 10 octobre 2022 - Salle de la Chapelle à La Châtre

**Etaient présents**: 14 membres

# **COLLÈGE PUBLIC - 8 présents - 7 votants**

Nom Prénom	Intervenant en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
François DAUGERON	Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Sainte-Sévère, Vice-Président de la CDC La Châtre Sainte-Sévère	Titulaire	x	х
Patrick JUDALET	Maire de La Châtre, Président de la CDC La Châtre - Sainte-Sévère	Suppléant		
Christian ROBERT	Maire de Mers-sur-Indre Président de la CDC Val de Bouzanne	Titulaire		
Virginie FONTAINE	Membre du Bureau du Pays Conseillère Départementale	Suppléante	х	х
Guy GAUTRON	Vice-Président du Pays de La Châtre en Berry, Maire de Neuvy-Saint-Sépulchre	Titulaire		
Patricia VILCHES- PARDO	Membre du Bureau du Pays Adjointe de La Châtre	Suppléante		
Marc FLEURET	Membre du Bureau du Pays Président du Conseil Départemental de l'Indre	Titulaire		
Michèle SELLERON	Membre du Bureau du Pays Conseillère départementale	Suppléante		
Philippe PELLETIER	Membre du Bureau du Pays Conseiller municipal d'Urciers	Titulaire		
Patrice DOUET	Membre du bureau du Pays Adjoint de Verneuil sur Igneraie	Suppléant	х	х
Jean-Michel DEGAY	Conseiller Municipal d'Aigurande	Titulaire	х	х
Barbara NICOLAS	Membre du Bureau du Pays Maire de Mouhers Déléguée de la CDC Val de Bouzanne	Suppléante		
Philippe SAVY	Adjoint de Montgivray	Titulaire	х	х
Rémy DIMEGLIO	Conseiller Municipal de Crevant	Suppléant		
Daniel CALAME	Membre du Bureau du Pays Maire de Saint Plantaire, Membre du Bureau de la CDC de la Marche Berrichonne	Titulaire	x	x
Philippe PATRIGEON	Maire de La Berthenoux	Suppléant	х	
Patrick CHARASSON	Membre du Bureau Maire de Feusines, Délégué de la CDC La Châtre - Ste-Sévère	Titulaire	х	х
Jean-Pierre NICOLET	Adjoint au Maire de St Août Délégué de la CDC La Châtre -Sainte-Sévère	Suppléant		

# **COLLÈGE PRIVÉ - 6 présents – 6 votants**

Nom Prénom	Intervenant en qualité de	Titulaire ou suppléant	Présents	Votants
Jean-Claude MOREAU	Référent LEADER du Conseil de Développement, Président du Conseil de Développement	Titulaire	x	x
Stéphane BAUCHET	Foyer des Jeunes Travailleurs, membre du Conseil de Développement	Suppléant		
	Membre du Conseil de Développement Co-Président de l'URGC	Titulaire		
Pascal COUTURIER	Membre du Conseil de Développement, CODAR Boischaut Sud	Suppléant	x	х
Alain GLAUMOT	Secteur du Tourisme Président de l'Office de Tourisme de La Châtre	Titulaire		
Jacqueline MAJOREL	Secteur du Tourisme Directrice de l'Office de Tourisme de La Châtre	Suppléante	х	х
Delphine GABILLAT	Secteur Culturel Théâtre Maurice Sand	Titulaire	x	x
Monique JOGUET	Secteur Culturel Association "Tati en fête"	Suppléante		
Christian NIEL	Site touristique et patrimonial emblématique Président du Parc des Parelles, Membre du Conseil de développement	Titulaire	x	x
Marie-Christine MERCIER	Site touristique et patrimonial emblématique Maire de Montipouret en charge du site du Moulin d'Angibault	Suppléante		
Arnaud LAMY	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
Jérémie DEBELLE	Secteur Agricole Elu de la Chambre d'Agriculture de l'Indre	Suppléant		
Raphaël BONNIN	Secteur Artisanal Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre	Titulaire		
MAILLIEN Bernard	Secteur Artisanal Commission Commerce et Artisanat d'Aigurande	Suppléant		
NAUDET Jacky	Secteur Commercial Union Des Entreprises de l'Indre (U.D.E.I.),	Titulaire		
DEVISSCHER Thomas	Secteur Commercial Président de l'UCIA de La Châtre	Suppléant		
Claude GEBUSSON	Secteur Associatif Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre	Titulaire		
Eric WEINLING	Secteur Associatif Trésorier de l'association "Le son continu"	Suppléant		
Jacques LUCBERT	Secteur Environnemental Président de l'association Indre Nature, Membre du Conseil de développement	Titulaire		
René MARANDON	Secteur Environnemental Président de la Société Pomologique du Berry, Membre du Conseil de développement	Suppléant		
Pascal DUCROT	Partenaires du développement et financement économique Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Indre	Titulaire	x	X
Eric MASSE	Partenaires du développement et financement économique Président du Comité d'agrément de La Châtre d'Initiative Indre	Suppléant		

#### Etaient également excusés ou absents :

**Dominique ROULLET** - Vice-Président du Conseil Régional Centre - Val de Loire, délégué au Développement des territoires et à la contractualisation ;

Aymeric COMPAIN – Conseiller Régional du Centre-Val de Loire – référent LEADER;

Frédéric BUXERAUD - Région Centre - Val de Loire/Pilotage coordination du FEADER;

Stéphanie MATHE - Agence de Services et de Paiement/Délégation Régionale Centre - Val de Loire ;

**Pascal LENOIR** - Direction Départementale des Territoires de l'Indre/Service d'appui aux territoires ruraux (SATR);

#### **Autres participants:**

**Yann LE ROUX** - Directeur du Pays de La Châtre en Berry ; **Dominique CHABENAT** - Gestionnaire LEADER du GAL du Pays de La Châtre en Berry ;

Monsieur François DAUGERON, Président du GAL du Pays de La Châtre en Berry procède à la vérification du double quorum : sont présents 13 votants sur 20 membres ayant voix délibérative, dont 7 votants du collège public sur 9 membres ayant voix délibérative et 6 votants du collège privé sur 11 membres ayant voix délibérative.

Il constate que la règle du double quorum est respectée (au moins 50% des membres du Comité de programmation doivent assister à la réunion et au moins 50% des présents doivent appartenir au collège privé).

Le Président remercie les membres présents et tient à faire part des excuses des personnes n'ayant pu se libérer pour cette réunion du Comité de programmation.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte rendu du Comité de Programmation du 16 mai 2022 et de la consultation écrite du 22 juin 2022
- Présentation des dossiers pour avis d'opportunité
- Présentation des dossiers pour avis définitifs
- Rappel du calendrier de fin de Programmation
- Point sur la consommation de la maquette financière
- ➤ Point sur la candidature à la nouvelle Programmation LEADER 2023 2027
- Questions diverses

# 1. Validation du compte-rendu du Comité de Programmation du 16 mai 2022 et de la consultation écrite du 22 juin 2022

Le Président rappelle les grandes lignes du compte rendu du Comité de Programmation du 16 mai 2022 :

- Approbation du compte rendu du Comité de Programmation du 17 février 2022
- > Rappel du calendrier de fin de programmation
- > Point sur la consommation de la maquette financière
- Présentation des dossiers pour avis d'opportunité et avis définitif
- ➤ Point sur la candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027
- Questions diverses

Aucune observation n'est formulée par les membres présents, le compte rendu est validé à l'unanimité.

# 2. Présentation des dossiers pour avis d'opportunité

#### **Dossier n°1** « Création d'un théâtre de verdure »

<u>Thématique Leader</u>: Fiche action n°1 « Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités »

**Porteurs de projet** : Comme d'Orsennes

Rapporteur: Monsieur BRE, maire d'Orsennes, Monsieur FAUGUET et Madame PINTON représentants de

l'association « théâtre au château ».

Description du projet : cf. fiche projet en annexe

#### Présentation du budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT
Dépenses sur devis : aménagement du site	44 670,00 €
Prestations de services	
Frais salariaux	
Coûts indirects: 15% des frais salariaux	
Autres dépenses	
Communication et promotion	
TOTAL	44 670,00€

Plan de financement	Montant
Etat :	
Région Centre Val de Loire :	
Département :	
Autres (communes, EPCI,) :	
Autofinancement	8 934,00
Autres financeurs privés	
LEADER	35 736,00 €
TOTAL	44 670,00€

#### **Contributions au débat**:

M. Douet demande qui le maître d'ouvrage de ce projet. M. Bré répond que la commune d'Orsennes assurera la maîtrise d'ouvrage de ce projet de création d'un théâtre de verdure. Ce site sera notamment utilisé par l'association « théâtre au château » pour organiser ses spectacles.

Mme Fontaine demande si ce théâtre de verdure sera ouvert à d'autres acteurs. M. Bré répond que le site sera également ouvert aux écoles, au centre de traumatisés crâniens, et plus largement à la population.

M. Moreau souhaiterait que l'on précise dans l'avis que ce projet porté par la commune d'Orsennes sera mis à disposition des associations, des écoles, et du centre de traumatisés crâniens.

M. Patrigeon indique que ce projet participera à la revitalisation du centre-bourg d'Orsennes.

L'avis d'opportunité de ce projet est approuvé à l'unanimité des membres du Comité de programmation. Monsieur Bré et les représentants de l'association « théâtre au château » sont sortis de la salle lors de la délibération et n'ont pas pris part au vote.

#### **Dossier n°2** « Gestion et développement de la véloroute Indre à vélo V49 »

<u>Thématique Leader</u> : Fiche action n°5 « Coopération »

Porteurs de projet : Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre

Rapporteur : Madame DORIN référente technique du Comité d'itinéraire Indre à vélo pour le Pays de La

Châtre en Berry

Description du projet : cf. fiche projet en annexe

#### Présentation du budget prévisionnel :

Dépenses	Montant HT
Dépenses sur devis : aménagement du site	
Prestations de services	
Frais salariaux	13 968,66 €
Coûts indirects: 15% des frais salariaux	2 095,30 €
Autres dépenses	
Communication et promotion	
TOTAL	16 063,96 €

Plan de financement	Montant
Etat :	
Région Centre Val de Loire :	
Département :	
Autres (communes, EPCI,) :	
Autofinancement	3 212,79 €
Autres financeurs privés	
LEADER	12 851,17 €
TOTAL	16 063,96 €

#### Contributions au débat :

M. Douet rappelle que la Loire à vélo est un produit touristique en plein développement, ce qui est de bon augure pour l'Indre à vélo qui se connecte à la Loire à vélo à hauteur de Bréhémont.

M. Moreau indique que l'Indre à vélo servira de lien avec les sites touristiques du territoire.

Mme Dorin confirme que l'objectif de ce projet d'animation de l'Indre à vélo est bien d'avoir des retombées touristiques sur le territoire.

M. Moreau précise que la Loire à vélo a l'avantage d'être desservie par le train, ce qui permet aux touristes de transporter plus facilement leurs vélos.

Mme Dorin rappelle que sur le territoire, on dispose de 2 itinéraires cyclables, l'Indre à vélo et le St Jacques de Compostelle à vélo qui se croisent sur la portion de La Châtre-Briantes. Cela permettra aux touristes qui empruntent l'Indre à vélo, de poursuivre sur le St Jacques à vélo pour prendre le train à Argenton sur Creuse. Pour développer l'Indre à vélo, M. Moreau insiste sur l'importance de l'accès aux trains pour favoriser les mobilités et sur le repérage tout au long de l'itinéraire des sites touristiques à visiter.

Mme Dorin indique que les cyclotouristes apprécient le jalonnement des itinéraires Indre à vélo et St jacques à vélo réalisé sur le territoire.

L'avis d'opportunité de ce projet est approuvé à l'unanimité des membres du Comité de programmation. Madame Dorin est sortie de la salle lors de la délibération et n'a pas pris part au vote.

### 3. Présentation des dossiers pour avis définitif

Le Président rappelle que les dossiers présentés pour avis définitif, ont d'abord reçu un avis d'opportunité favorable en comité de programmation LEADER sur la base d'une fiche projet, puis ces dossiers de subvention constitués par les porteurs de projet ont été instruits par les services de la DDT de l'Indre.

Il précise que les réajustements des montants ont été faits en fonction des pièces fournies par le maitre d'ouvrage lors de la complétude des dossiers.

<u>Dossier n°1:</u> « Etude pour l'aménagement d'un espace pédagogique à la Maison Jour de Fête à Ste Sévère sur Indre

# <u>Porteur de projet</u> : Communauté de Communes de La Châtre Ste Sévère <u>Description du projet</u> : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 18 novembre 2021

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	50 000,00 €	13 000,00 €
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	-€	
Autres dépenses	- €	
	- €	
TOTAL	50 000,00 €	13 000,00 €

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat		
Région		
Département : Conseil départemental de l'Indre		
Autres (communes, EPCI,)		
Autofinancement : public	10 000,00 €	2 600,00 €
Autres financeurs privés		
LEADER	40 000,00 €	10 400,00 €
TOTAL	50 000,00 €	13 000,00 €

Les travaux budgétés initialement par le porteur de projet seront finalement réalisés qu'après l'étude de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la grange.

M. Moreau demande la surface de la grange et les liens pris avec l'éducation nationale pour mener ce projet. Le Président indique que la surface au sol du bâtiment est de 110 m2 plus un étage, soit une surface totale de près de 200 m2. Ce bâtiment a vocation à accueillir les scolaires dans un but pédagogique. Les contacts sont en cours avec l'éducation nationale, mais à ce stade rien n'est arrêté.

Mme Gabillat indique qu'il faudrait se rapprocher de l'inspection académique pour bénéficier du dispositif ACTE (financement mobilisable auprès de l'éducation nationale et de la DRAC).

#### Avis définitif du Comité de Programmation :

Le dossier est approuvé à **l'unanimité** pour un montant de 10 400 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 13 000.00 €.

#### Dossier n°2 : « Aménagement d'une salle de spectacle »

# <u>Porteur de projet</u> : Maison des Jeunes de la Culture et des Savoirs de La Châtre <u>Description du projet</u> : cf. compte rendu du Comité de Programmation du 18 novembre 2021

Dépenses	Avis d'opportunité	Avis définitif
Dépenses sur devis	172 500,00 €	85 000,00 €
Frais salariaux		
Coûts indirects : 15% des frais salariaux	- €	
Autres dépenses	- €	
	- €	
TOTAL	172 500,00 €	85 000,00 €

Plan de financement	Avis d'opportunité	Avis définitif
Etat		
Région	30 000,00 €	
Département : Conseil départemental de l'Indre	30 000,00 €	
Autres (communes, EPCI,)	15 000,00 €	
Autofinancement : public	34 500,00 €	17 000,00 €
Autres financeurs privés		
LEADER	63 000,00 €	68 000,00 €
TOTAL	172 500,00 €	85 000,00 €

Le porteur de projet a réduit les dépenses en reportant l'achat des gradins rétractables.

#### Avis définitif du Comité de Programmation :

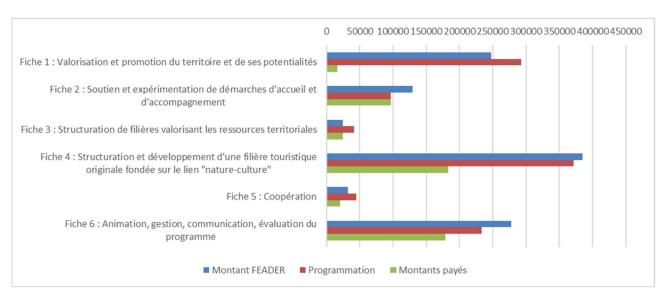
Le dossier est approuvé à **l'unanimité** pour un montant de 68 000 € de subvention LEADER compte tenu d'un montant de dépenses éligibles de 85 000.00 €.

# 4. Point sur la consommation de la maquette financière

Le Président présente les chiffres de la maquette financière à la date du jour.

Fiches actions		Montant FEADER	Montant FEADER passé en Comité de Programmation au 22 juin 2022	Montant FEADER après validation du Comité de Programmation Du 10 octobre 2022	Montant payé
1	Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités	247 700,00 €	257 447,32€	293 183,32	16 467,60 €
2	Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement	129 700,00 €	96 410,89 €	96 410,89 €	96 410,89 €
3	Structuration de filières valorisant les ressources territoriales	24 900,00 €	41 248,93 €	41 248,93€	24 839,44€
4	Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture"	385 000,00 €	371 895,61 €	371 895,61€	229 403,74 €
5	Coopération	32 200,00 €	32 168,04€	45 154,72	32 168,04 €
6	Animation, gestion, communication, évaluation du programme	277 600,00 €	233 155,37 €	233 155,37	207 955,35€
Total		1 097 100,00 €	1 032 326,16 €	1 081 048,84€	607 245,06€

Le Président présente le graphique mettant en avant la consommation des fiches actions par rapport à la programmation initiale des crédits. Pour équilibrer la maquette financière, il précise que les transferts de crédits se feront en fin de programme.



# 5. Rappel du calendrier de fin de programme

- Dépôt des demandes de subventions possible jusqu'au 31 décembre 2022 puisque que le délai d'instruction et de conventionnement a été reporté au 31 mars 2023
- Dépôt des demandes de paiement au service instructeur (DDT) jusqu'au 31 décembre 2024
- Fin des paiements par l'organisme payeur (ASP) : 31 décembre 2025

Au vu de ces délais et de la lourdeur administrative des dossiers, le Président s'inquiète pour la consommation des crédits européens FEADER en cette fin de programme.

Mme Chabenat reste optimiste pour cette fin de programme, même s'il faut rester vigilant.

M. Moreau estime que l'avancement de ce programme LEADER est plutôt bon, notamment en matière de dossiers d'opportunité.

Le Président craint que certains dossiers ne puissent pas aller au bout.

M. Degay considère que les dossiers qui ne seront pas dans les temps pourront être programmés sur le prochain programme LEADER. Cela permettra d'avoir un peu d'avance pour lancer le LEADER 2023-2027.

#### 6. Etat des dossiers non soldés

Le Président présente l'état d'avancement des dossiers LEADER non soldés à ce jour.

En attente de fin d'exécution pour paiement	<ul> <li>Mise en valeur des Fresques de Vic</li> <li>Site internet du Pays de George Sand</li> <li>Action culturelle de la MJCS</li> <li>Aménagement du chapiteau du Moulin d'Angibault</li> <li>Création d'un circuit culturel à Montgivray</li> <li>Création d'un système de visite par PWA de la Basilique de Neuvy</li> <li>Création de deux véloroutes CDC La Châtre et SS et Val de Bouzanne</li> <li>Renforcement de l'attractivité de Lourdoueix St Michel</li> </ul>
En attente de conventionnement	Gîte d'étape et gîte rural du Magny
En attente de l'avis règlementaire pour passage en avis définitif	<ul> <li>Gîte de Lourdoueix St Michel</li> <li>Nouvelle muséographie de la Maison des traditions</li> <li>Aménagement d'une salle de spectacle à la MJCS</li> <li>Aménagement d'une salle à la Maison Jour de Fête</li> <li>Installation d'un chauffage par géothermie au gymnase de La Châtre</li> </ul>
En cours de montage, demande de subvention à déposer	<ul><li>Promotion du Territoire</li><li>Maison du Tourisme du Val de Bouzanne</li></ul>
En attente de l'avis d'opportunité	<ul> <li>Théâtre de verdure d'Orsennes</li> <li>Coopération pour le développement de la véloroute Indre à Vélo V49</li> </ul>

# 7. Candidature à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027

Le calendrier du traitement des candidatures par la Région Centre Val de Loire est le suivant :

- Dépôt de la candidature le vendredi 30 septembre 2022 (23 candidatures déposées en Région)
- Si la candidature n'est pas recevable car certains éléments manquent, le candidat en est informé et dispose d'un mois pour compléter sa candidature
- Sélection des candidatures le 15 décembre 2022
- La Région pourra demander aux candidats de retravailler leur candidature, les dossiers devront être déposés le 1er mars 2023
- Sélection des derniers programmes le 30 mars 2023

# Les étapes d'élaboration de la candidature LEADER 2023-2027

# Phase1/ Animation la concertation locale pour co-construire la stratégie de développement territorial intégrée LEADER

- Atelier de travail n°1 : définition du diagnostic et des enjeux => ateliers créatifs le 10 juin à Chassignolles (2 demi-journées)
- Elaboration du diagnostic territorial

# Phase 2/ Elaboration de la stratégie et ciblage LEADER

- Atelier de travail n°2 : définition de la stratégie et des actions => forum des futurs possibles le 30 juin à La Châtre (une matinée)
- Validation des fiches actions le 19 juillet
- Echanges sur la gouvernance le 12 septembre

#### Phase 3/ Finalisation du dossier de candidature

- · Rédaction du dossier sur la partie "stratégie"
- Réunion finale de présentation du projet LEADER aux acteurs locaux le 19 septembre à Mers-sur-Indre

Validation de la candidature LEADER 2023-2027 en Comité syndical du 21 septembre à Pouligny-Notre-Dame.

## Structure de la candidature

3 axes stratégiques définis par la Région

Axe 1 : Améliorer l'accès à des services de proximité et appuyer l'innovation sociale pour des territoires

inclusifs

Axe 2 : Relocaliser et reterritorialiser l'économie

Axe 3 : Atténuer les effets et adapter le territoire face au dérèglement climatique

8 fiches actions définies en concertation avec les acteurs du territoire

Fiche 1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable

Fiche 2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises

Fiche 3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)

Fiche 4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion

Fiche 5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes

Fiche 6 et 7 : Développer la coopération

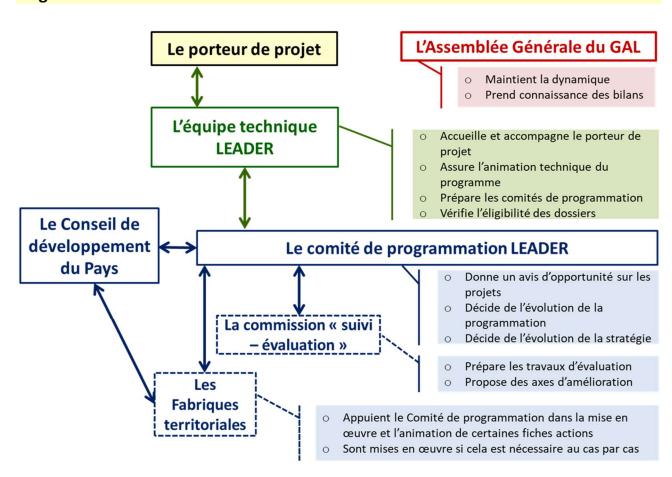
Fiche 8 : Animation et gestion du GAL

# Maquette financière

Les 2 fiches actions les mieux dotées concernent « les jeunes » et « les activités touristiques et culturelles ». Le développement économique du territoire est une action transversale du programme LEADER 2023-2027 qui se retrouve dans les 5 fiches actions.

	FEADER	Taux de financement	Dépenses publiques totales
Fiche 1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable	160 K	80 %	200 K
Fiche 2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises	100 K	80 %	125 K
Fiche 3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation)	140 K	80 %	175 K
Fiche 4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion	200 K	80 %	250 K
Fiche 5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes	200 K	80 %	250 K
Fiche 6 : Coopération interterritoriale	100 K	80 %	125 K
Fiche 7 : Coopération nationale ou internationale	-	-	-
Fiche 8 : Animation et gestion du GAL	300 K	80 %	375 K
TOTAL	1 200 K		1 500 K

## La gouvernance



Le comité de programmation est l'instance de décision du programme LEADER, composée de 20 membres : 9 élus et 11 membres de la société civile issus pour l'essentiel du Conseil de développement.

Pour appuyer le comité de programmation, 2 nouvelles instances seront mises en place :

- D'une part, la commission « suivi-évaluation » pour évaluer les actions du programme LEADER
- Et d'autre part, si cela est nécessaire, les « fabriques territoriales » pour faciliter la mise en œuvre des actions qui peinent à démarrer

L'assemblée générale du GAL sera une instance ouverte au public qui se réunira une fois par an pour suivre l'état d'avancement du programme LEADER, communiquer sur les projets réalisés, et favoriser les échanges. Cela permettra également d'avoir des témoignages d'autres territoires dans le cadre de projets de coopération.

## 8. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Comité de programmation LEADER.

François DAUGERON
Président du Groupe d'Action Locale,
Vice-Président du Conseil départemental de l'Indre
Maire de Sainte-Sévère-sur-Indre

Mary.